



Conseil des droits de l'Homme

Forum : Conseil des droits de l'Homme.

Question : Quels impacts pourrait avoir le développement de l'IA sur les droits humains ?

Soumis par : Russie, Pakistan, Iran, Algérie, Égypte, Sierra Leone, Laos, Venezuela, Arabie Saoudite, Malaisie, Inde et Panama.

Résolution

Notant, avec préoccupation, que le développement des technologies liées à l'IA semble profondément inégal à travers les pays du globe, notamment entre l'axe Nord-Sud que les inégalités de développement entre les pays sont des freins majeurs à l'émergence de nombreux pays dans les secteurs des technologies liées à l'IA

Déclarant que l'Intelligence Artificielle (IA) est un pilier fondamental de la croissance économique, de l'innovation industrielle et du progrès technologique des États, et qu'elle joue un rôle majeur dans la transition numérique,

Rappelant que selon McKinsey Global Institute, environ 15% des emplois mondiaux pourraient être automatisés d'ici 2030, affectant particulièrement les économies en développement, où les emplois industriels et de services constituent une part essentielle du tissu socio-économique,

Soulignant la nécessité de créer un cadre commun de résolution conforme au principe de souveraineté nationale et respecter les valeurs culturelles et religieuses propres à chaque état,

- 1) Propose la mise en place d'une obligation de transparence et de lutte contre les discriminations misogynes et racistes ; présence obligatoire d'un certain logo signifiant l'action de l'IA sur toutes les images et les textes transformés ou générés par une Intelligence Artificielle,
- 2) Propose la création d'une plateforme multinationale sous l'égide des Nations Unies, visant à élaborer des lignes directrices pour une régulation éthique de l'IA, avec la participation d'experts multidisciplinaires :
 - a. Incite à prendre en compte les spécificités des pays en développement, afin que ces derniers puissent bénéficier des technologies tout en préservant les valeurs fondamentales des droits humains,
 - b. Incite à inclure des spécialistes des pays en développement, sélectionnés sur la base de leur expertise technique et de leur connaissance des enjeux locaux, afin de garantir une approche adaptée aux réalités régionales en particulier dans les pays en développement,

- c. S'engage à prendre des mesures pour minimiser l'impact négatif de l'IA sur l'emploi et la société grâce à des politiques d'accompagnement pour garantir que les travailleurs ne soient pas laissés pour compte par l'automatisation,

3) Demande aux nations considérées comme développées, une aide qui peut être : une aide financière, ou plus simplement une aide à la formation des travailleurs pour qu'ils puissent travailler de manière productive aux côtés de l'IA, ou encore l'envoi de matériel pour développer l'IA. Ces aides permettraient que les inégalités sociales et économiques n'augmentent pas, voire diminuent et que le développement de chaque pays continue de croître,

4) Incite à la libération de fonds internationaux pour soutenir les pays en développement ainsi que ceux en guerre concernés par les dangers des impacts de l'Intelligence Artificielle sur les droits humains dans la mise en place de mesures ou d'actions visant à la protection de ces mêmes droits,

5) Souhaite la création d'un prix des droits humains remis par le Conseil des droits de l'Homme au Etats les ayant les plus promues, renforcer l'autonomie technologique des États en évitant une concentration excessive du pouvoir technologique entre quelques nations dominantes,

6) Encourage tous les pays à collaborer plus étroitement avec leurs sociétés d'IA respectives pour réglementer leurs travaux à l'aide de réglementations spécifiques ou de traités/accords.